



Refus de renouvellement de titre de séjour temporaire

Par fuje, le 28/12/2012 à 19:07

Bonjour, Je vous contacte pour une demande d'aide. Je vous explique la situation: Mon mari et moi avons eu une dispute, je m'opposais à son voyage. bref il est quand même parti. Sous la colère j'ai déposé une main courante contre mon mari (abandon de famille) et j'ai envoyé un courrier à la préfecture mais dans mon courrier je n'ai jamais demandé qu'on lui retire son titre de séjour. Une année plus tard, la préfecture me contacte par téléphone pour savoir si mon mari était rentré, j'ai affirmé qu'il était rentré dans le domicile conjugal. Mon interlocutrice m'a dit la procédure à suivre c'est à dire annuler la main courante et joindre un courrier sinon mon mari ne sera pas renouvelé. j'ai exécuté toutes ses démarches. Mon mari a été renouvelé mais avec un récépissé de trois mois. Pendant, les vacances d'août il s'est absenté, durant son absence la préfecture a envoyé un courrier en recommandé, sauf que mon mari n'a pas récupéré le courrier car il est revenu le courrier était déjà retourné à l'expéditeur (la préfecture). De ce fait, nous nous sommes rendus à la préfecture, l'agent nous annonce que le renouvellement est refusé et que mon mari doit quitter le territoire. j'ai insisté pour voir un responsable, l'agent de la préfecture me remet la liste des tribunaux et me nous dit nous ne gérons plus le dossier il faut voir avec le tribunal administratif dont vous dépendez. Arrivé au tribunal, le tribunal nous envoie à la sous-préfecture et la sous-préfecture nous renvoie à la case de départ c'est à dire la préfecture, mon mari déprime, nous avons un enfant en charge, nous sommes mariés légalement, il est parent d'un enfant français. s'il vous plaît y'en a marre d'être balancé de service en service, nous n'avons pas de quoi payer un avocat, pouvez-vous nous dire que devons-nous faire, surtout que nous ne savons pas pour quel motif on a retiré le titre de séjour car nous n'avons pas été récupérer le courrier. Aidez-nous quelle démarche suivre svp. Merci

Par **amajuris**, le **29/12/2012 à 15:10**

bjr, nil est vrai que votre courrier à la préfecture demandant le retrait du titre de séjour à votre mari complique les choses et que l'administration française est en droit de s'interroger sur la réalité effectif du mariage. les règles applicables étant différentes suivant le pays d'origine des étrangers, il serait intéressant de connaître la nationalité de votre mari et si vous êtes française. votre mari peut saisir la Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRV). rncdt

Par **sjk76**, le **30/12/2012 à 14:29**

Ah le sempiternel jeu de balle de ping-pong français qu'on reconnaît là! Je remarque que le cloisonnement des services administratifs est tel, la spécialisation même pour les tâches simples est telle ici qu'en cas de problème, il n'y a personne qui vous prend en charge car personne n'est là pour se sentir responsable d'un dysfonctionnement. Parfois, je me demande si le système de centralisation des fiches informatives des individus prôné par M. Sarkozy n'aurait été préférable.